

COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT

PV du conseil municipal du mercredi 12 AVRIL 2023 à 20h30 en mairie.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCIAN Jean Marc, BERGER Arlette, BELLOUZE Daniel, DUSSUC Marie-Hélène, FLAMIN Déborah, GENOUX Michel, JOLY Laurence, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERRIER Marie Laure, PERNET Pascale, PICCARD Maxime.

Excusés : COUDEYRE Ghislain, MARCHAND Mélanie, LOPEZ Marion.

Procuration : néant

Convocation du 31/03/2023

Secrétaire de séance : PERNET Pascale

Approbation à l'unanimité du PV du 8 mars 2023

Budget

Approbation du compte de gestion 2022 budget M14

M Bernard NEYRON, responsable de la Commission Finances rappelle au conseil municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion est dressé par le Receveur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

M. Bernard NEYRON, responsable de la Commission Finances propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M14

Sous la présidence de M Bernard NEYRON, responsable de la Commission Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022, budget M14 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	741 886.41	1 174 905.77	1 005 269.56	612 408.69
		433 019.36	- 392 860.87	
Report cumulé exercice antérieur		268 059.51		1 176 148.58
Résultats de clôture		701 078.87		783 287.71

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 20201 du budget M14 de la manière suivante :

Affectation des résultats 2022 pour 2023

Considérant les résultats de l'exercice 2022 suivants :

Affectation de 2022 des résultats sur 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	741 886.41 €	1 174 905.77 €	1 005 269.56 €	612 408.69
		433 019.36 €	- 392 860.87	
Report cumulé exercice antérieur		268 059.51€		1 176 148.58 €
Résultats de clôture		701 078.87		783 287.71
Restes à réaliser			1 930 600.00 €	855 144.60 €
			Solde : 1 075 455.40 €	
Besoin de financement d'investissement				292 167.69 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

- R001 Excédent d'investissement reporté (recettes d'investissement) = 783 287.71
- R 1068 Couverture du besoin de financement (recettes d'invest.) = 292 167.69 €
- R002 Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement = 408 911.18 €

Vote des taux d'imposition 2022

Depuis 2021, la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Afin de compenser la perte de produit de la TH, les communes et les EPCI sont désormais compensés par le transfert aux premières de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti et par l'attribution aux intercommunalités et aux départements d'une part de TVA.

Pour les communes, « cette compensation évoluera chaque année en fonction de la dynamique des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de chaque commune et du taux de TFPB qu'elles adopteront »

Vu l'avis favorable de la commission finances de reconduire les taux communaux,

Il est proposé de reconduire les taxes communales auxquels il convient d'ajouter suivant les directives de l'Etat, la taxe départementale sans incidence sur les habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE de reconduire les taux communaux** d'imposition pour l'année 2023 auxquels il convient d'ajouter suivant les directives de l'Etat, la taxe départementale sans incidence sur les habitants :

- ✓ **Taxe Foncière (bâti)** : 6.84 % + 13,97 % soit 20 ,81%
- ✓ **Taxe Foncière (non bâti)** : 23.54 %
- ✓ **Taxe d'habitation sur les résidence secondaires** : 6.03 %

- **CHARGE** Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Attributions subventions communales - Année 2023

M Bernard NEYRON, responsable de la Commission Finances propose d'attribuer les subventions avec les mêmes principes que les années précédentes concernant les enfants qui pratiquent des sports à l'extérieur ou

dans leurs associations sportives scolaires.
Vu l'avis favorable de la commission finances,

22 associations recevront des subventions pour montant total de 9 960 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'octroi des subventions aux associations.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023

Associations subventionnées par haut-Bugey Agglomération

Les associations déjà subventionnées par Haut-Bugey Agglomération peuvent l'être par une commune uniquement sur présentation d'une délibération spécifique indiquant que les compétences n'appartiennent plus à la commune mais que le conseil municipal souhaite tout de même leur verser une subvention malgré les aides financières de Haut-Bugey Agglomération versées à ces Associations.

Compte tenu :

- Des travaux d'élagage sur les sentiers de la commune, de l'accompagnement gratuit pour la randonnée de la fête de la St Pierre effectués par l'Association Pédestre des Monts Berthiand,
 - Des frais de fonctionnement de l'US Nantua Port Rugby,
- Madame le Maire propose de maintenir le versement des subventions à ces Associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le versement des subventions aux associations suivantes :
 - . Association pédestre Monts Berthiand 500 €
 - . US Nantua Port Rugby 200 €
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023

Budget primitif 2023

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 12 avril 2023

Un état des chiffres du budget primitif 2023 tenant compte du résultat de clôture du compte administratif 2023 avec son excédent et l'affectation du résultat reporté, est distribué à chaque conseiller, M le Vice-Président aux finances présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 comptabilité M14, qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

✓ Section de Fonctionnement :	1 406 538.18 €
✓ Section d'Investissement :	2 372 300.00 €

Les principales opérations d'investissement sont la restauration de la chapelle et de son cellier, le grand programme de réfection de la voirie communale sur plusieurs exercices, la modernisation de l'éclairage public en LED, la création d'un pumtrack et le changement du tracteur tondeuse âgé de plus de 20 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 comptabilité M14.

Information SAFER

MARCHAND/MONNET 3 a 40 ca AH 66

Déclarations d'intention d'aliéner DIA

- MARCHAND/MONNET AH 66 au 7 ch de la GARE bâti sur terrain propre 340 m²
- GOJKOVIC /FERNANDES SILVA -MARGAROLI 455 AB 232 pour 332m lots 2 et 3 bâti sur terrain propre

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de renoncer au droit de préemption.

Emploi saisonnier

En cette année de restriction budgétaire, le nombre d'emplois saisonniers est limité.

La charge de travail des agents techniques étant plus importantes à partir de mai et jusqu'au 13 juillet (fleurissement, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments publics), il s'avère nécessaire de recruter des emplois saisonniers. La mairie a reçu des candidatures, une seule peut être disponible à compter du 15 juin. Au vu des contraintes budgétaires, et du calendrier des candidatures ne rentrant pas forcément en adéquation avec les besoins de la mairie.

Madame le Maire :

PROPOSE de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité pour la période

PÉRIODES	EMPLOIS
Du 19 juin au 30 juin	1
Du 16 mai au 25 mai	1

- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire,
- **DÉCIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques, **IB 388/ IM 355**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **HABILITE** Madame le Maire à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023

Réflexions sur la sollicitation pour une aide à la « Maison de santé Saint Martin du Fresne »

Réunion le 28 mars avec l'association « accueillir les professions de santé dans le Haut Bugey » qui agit pour :

- L'organisation de l'hébergement des internes de médecine pendant leur stage en ville ou hospitalier,
- L'organisation d'événements promotionnels comme le Challenge Trail des Professions de Santé,
- La mise en réseau des professionnels nouvellement installés,

Suite aux réunions avec les maires pour aider la maison médicale de St Martin, le conseil municipal demande :

- Comment est calculé le ratio de participation entre les différentes communes susceptibles de participer ?
- l'engagement est-il annuel ?
- les habitants de la commune seront-ils reçus à la maison médicale de St Martin au-delà des 157 patients reçus à ce jour sachant que la commune a 1 048 habitants

Ancienne Poste

Deux dates ont été proposées début mai à Haut-Bugey Agglomération pour la visite de l'ancienne poste qui avait été subventionnée à hauteur de 71 564 € dans le cadre du programme LEADER piloté par HBA et de 100 000 € par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un cout total de 311 000 €.

Ecole

L'exposition des 100 jours conçue par la classe de CP-CE1 de l'école se tient à la bibliothèque du 28 avril au 5 mai.

Une sortie scolaire aura lieu le 2 mai 2023 pour tous les enfants, il n'y aura donc pas de cantine.

Travaux

- Eclairage public :

Il conviendrait de continuer le programme de changement des ampoules en LED.

- Voirie :

Le montant de la réfection qui comprend le chemin de la Loye à Crépiat, l'impasse du Tilleul, les trottoirs du lotissement le grand verger, le tour de l'Eglise à Volognat et le chemin doux Eugène Daly à Nurieux s'élève à 151592.21 €.

Un plan topographique et parcellaire pour le tour de l'Eglise a été fait par un géomètre expert.

Un autre plan topographique et parcellaire a été demandé pour le chemin de la Tour (qui va au réservoir). Un affaissement est présent en haut du chemin, d'un côté. La réfection n'a pas pu être envisagée cette année.

Une étude a été faite pour un ralentisseur à Crépiat, le coût est élevé, à 42 550 €. L'emplacement étant difficile pour se conformer aux normes, et compte tenu des 2 virages, des panneaux « 30kms /h » et « priorité à droite » ainsi que des panneaux clignotants seront installés.

Des constats d'huissier seront demandés pour les points sensibles.

Divers

Plan communal de sauvegarde :

Un exercice de sécurité s'est effectué en présence du SDIS 01, de la sécurité civile et du secrétaire général de la Sous-Préfecture, ainsi que des élus. Une très bonne participation de tous a été relevée. Des ilots « téléphone » et « commandement » seront à mettre en place.

Article du Progrès du 10 mars concernant le LEMAN EXPRESS :

Une association ALPRAIL milite pour des trains vers GENEVE.

Une prolongation jusqu'à NUREUX -VOLOGNAT désenclaverait notre commune, permettrait aux habitants d'aller voir leurs parents en maison de retraite, faciliterait les trajets pour les lycéens ...

CLIC : Réunion du 30 mars Laurence Joly a participé

HBA : Rapport d'orientation budgétaire / Conseil Communautaire du 6 avril

SCOT : Densité urbaine - Réunion du 8 mars.

SHEMA : Directeur cyclable du Haut Bugey

SDIS01 : Livret opérationnel

GENDARMERIE : Information sur le nombre d'interventions sur la commune en 2022

EAU CREPIAT : Non-conformité à partir du 16 mars avec une levée d'interdiction le 22/03/2023

SCOT : Densité urbaine réunion du 8 mars

Prochain conseil municipal le mercredi 3 mai à 20h30